



Hôpital Saint ANTOINE  
Bâtiment Caroli  
- 2<sup>e</sup> étage  
Pr Alain SAUTET



# BIENVENUE

## Service d'hospitalisation Chirurgie Orthopédique et traumatologique SOS Mains



Ce livret contient toutes les informations  
nécessaires à votre prise en charge.  
Bien évidemment nos équipes sont à votre  
disposition pour vous aider pendant votre séjour.

**Secrétariat hospitalier** 01.49.28.25.75

**Bureau des rendez-vous** 01.49.28.25.92

### Secrétariats médicaux

Pr Alain SAUTET 01.49.28.21.29

Pr Adeline CAMBON 01.49.28.26.02

Dr Emmanuel JOS 01.49.28.26.02

Dr Frédéric JACQUOT 01.49.28.33.52

Dr Aymane MOSLEMI 01.49.28.25.77

### Cadre du service

Mme Assia OUGUEUR

01.71.97.70.76

### Service social

Mme Nathalie MULYUMBA

01.49.28.33.06

### Infirmier Coordinateur

Mr SORABALLY Zafirh

01.49.28.25.72

**SOS Main** 01.49.28.30.00

### Gysothérapeute

Mme AUMASSON Anne

01.49.28.26.12

### Horaires

Visites de 13h à 20h



2025

# >> Service de Chirurgie Orthopédique et traumatologique

## Bienvenue

Le service de chirurgie orthopédique est spécialisé dans la prise en charge des **pathologies des membres et la colonne vertébrale, qu'elles soient traumatiques, dégénératives (arthrose) ou infectieuses.**

Notre service vous accueille 7j/7 pour :

- La chirurgie programmée (hanche, épaule, genou ...)
- La traumatologie en urgence (fractures, plaies, infections...)
- SOS Mains / SOS Genou

**Vous serez accompagné(e) par un infirmier coordinateur** qui assurera votre suivi tout au long de votre parcours : avant, pendant et après votre séjour.

Il organisera votre sortie et veillera à la continuité des soins en mettant en place, si nécessaire :

- un retour à domicile sécurisé,
- le dispositif PRADO (Programme de retour à domicile),
- l'intervention d'un(e) infirmier(ère) libéral(e),
- une hospitalisation à domicile (HAD),
- ainsi qu'une orientation vers un centre de rééducation adapté à vos besoins.

**Admission et pré-admission** Vous devrez vous rendre au service des admissions Bâtiment Horloge

**N'oubliez pas :**

- Pièce d'identité
- Carte vitale
- Carte de mutuelle
- Fiche de consentement complétée et signée**
- Ordonnance en cours**
- Désignation de la personne de confiance**

Plus d'informations



Préparer sa venue à l'hôpital: la **pré-admission**

La veille de l'intervention ou le matin même de l'intervention (JO): **entrée à l'hôpital**

Le jour de **l'intervention**

Après l'intervention: vous serez surveillé jusqu'à ce que votre sortie à domicile ou en centre après validation par le chirurgien puisse se faire en toute sécurité

**La sortie**

**Vous cherchez votre Dossier médical ?**

Rendez-vous sur  
[www.mon.aphp.fr/](http://www.mon.aphp.fr/)  
[www.monespacesante.fr/](http://www.monespacesante.fr/)



Mon AP-HP



Mon Espace  
Santé

## >> Préparer sa venue à l'hôpital

Votre séjour est programmé. Afin de préparer au mieux votre hospitalisation, voici quelques recommandations.

### Dans ma valise

- Trousse de toilette
- Serviette de toilette
- Chaussons fermés
- Sous-vêtements
- Pyjama adapté, robe de chambre
- Vos ordonnances/examens d'imagerie les plus récents
- Chargeur de téléphone
- Livres/Tablette

Pour les patients nécessitant une aide à la mobilité en post-opératoire, il est recommandé de demander une ordonnance à votre chirurgien lors de votre consultation (béquilles, déambulateur, fauteuil roulant). Ce matériel pourra ainsi être apporté avec vous lors de votre hospitalisation afin de faciliter les premiers temps de votre rééducation.

### Je laisse à la maison

Évitez d'apporter des objets de valeur notamment :

- Bijoux
- Argent
- Cartes, clefs et papiers non utiles
- Ordinateur

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, tous les **bijoux, piercings**, y compris votre **alliance, vernis à ongles, lentilles de contact** les **prothèses dentaires** et auditives doivent être **retirés** avant votre entrée au bloc opératoire.

Vous pouvez amener des médicaments personnels mais il faudra les confier à votre infirmier(ère) pour des raisons de sécurité.

Si vous arrivez en **urgence**, vous serez invité(e), à l'arrivée, à déposer les **moyens de paiement** et les **bijoux** auprès du **régisseur** de l'hôpital.

Les **clefs** seront déposées dans le **coffre** de l'hôpital et restituées contre **décharge**, du **lundi au vendredi** de **8h00 à 15h30**.



### Rangements

> Les placards de la chambre peuvent accueillir un sac de **55x35x25cm** (format **bagage cabine d'avion**)

> Ce sac doit être **identifié**  
> Un **inventaire** sera effectué lors de votre arrivée

## » La veille de l'intervention

Vous recevrez la visite de **l'anesthésiste** et du **chirurgien** dans votre chambre d'hôpital. Le médecin anesthésiste n'est pas obligatoirement le même que celui que vous avez rencontré en consultation pré-anesthésie. **L'anesthésiste vous prescrira une prémédication qui facilitera votre décontraction avant l'opération, Un bracelet d'identification avec votre étiquette, vous sera posé dès l'accueil dans le service,.**

### Préparation préopératoire

● Je m'assure que je n'ai ni prothèses, ni bijoux, ni piercings, ni lentilles de contact ni faux ongles et vernis

● À partir de minuit :  
Je reste à jeun

Je ne mange pas  
Je ne bois pas  
Je ne fume pas

● Avant de me coucher

Première douche préopératoire.  
Je me brosse les dents en effectuant un soin de bouche avec la solution antiseptique buccale remise par les soignants.  
Une dépilation d'une partie du corps sera effectuée si besoin.

● Contrôle visuel par l'infirmier(e) ou l'aide-soignant(e)

Vérification des ongles, du corps : selon le site opératoire prévu.

### La douche préopératoire

Il faut réaliser une **douche la veille**, et **une autre le matin** de l'intervention.

Les douches permettent de **limiter le risque infectieux** en éliminant les microorganismes présents sur la peau.

Les douches sont réalisées grâce **aux produits remis par les soignants**.

### Matériels et produits remis par le personnel soignant :

- Gants de toilette à usage unique
- Serviette à usage unique
- Savon doux liquide
- Tenue vestimentaire le matin de l'intervention : charlotte, pyjama ou chemise de bloc, chaussettes de blocs et/ou sur-chaussures

## >> La douche préopératoire

- 1 Appliquez le savon liquide, frottez et faites mousser.
- 2 Savonnez le visage avec le **gant de toilette**. Insistez sur le nez, les oreilles et derrière les oreilles.
- 3 Toujours avec le **gant de toilette**, savonnez l'ensemble du corps : le cou, le thorax, le dos les bras, les jambes les pieds, en insistant sous les aisselles, sous les seins, sous les plis de flexion et les plis inguinaux, les ongles et les orteils, le nombril.
- 4 Prenez le **gant de toilette** et savonnez la zone génito-urinaire avec le savon liquide. Terminez par la zone anale.
- 5 Rincez abondamment le visage et le corps jusqu'à l'élimination complète de la mousse.
- 6 Séchez soigneusement le visage puis le corps avec les serviettes de bain à usage unique.
- 7 Enfilez une tenue propre : vêtements de nuit et chaussons personnels la veille de l'intervention, tenue pour le bloc opératoire le jour de l'intervention. Ne marchez pas pieds nus après les douches.



## » Le jour de l'intervention

### L'accueil au bloc

**1** Le brancardier vous conduit en zone de pré-anesthésie. Il arrive qu'il y ait un peu d'attente! Vous pouvez garder votre téléphone ou un livre pour patienter. Tous les soignants du bloc opératoire portent **une tenue spécifique** comprenant un **masque** et une **cagoule**, afin d'éviter les contaminations.

**2** Des **électrodes (pastilles autocollantes)** seront appliquées sur votre corps pour suivre votre rythme cardiaque, et une **perfusion** sera posée afin d'administrer les produits nécessaires à votre anesthésie.

**3** Si l'intervention est effectuée sous anesthésie loco-régionale, l'anesthésiste procédera à celle-ci avant de rentrer en salle d'opération. Le membre opéré sera ainsi endormi pendant plusieurs heures. Une **couverture chauffante** vous sera proposée ainsi qu'un appui tête pour votre confort.

**4** S'il s'agit d'une anesthésie générale, l'anesthésiste aidé de l'infirmière anesthésiste positionnera un masque à oxygène sur votre visage, et vous fera bien respirer avant d'injecter dans la perfusion les drogues qui vous endormiront. Vous serez ensuite placé sous respiration artificielle **grâce à un tube placé dans la trachée**. Pendant l'intervention, vous serez étroitement surveillé.

**5** Après ultime vérification de la part de toute l'équipe, votre chirurgien(ne) procédera à l'intervention, avec son ou ses aides-opérateurs.

**6** A la fin de l'intervention, vous serez amené(e) en salle de réveil, afin d'être surveillé(e) avant de pouvoir retourner dans votre chambre ou bien en unité de chirurgie ambulatoire le cas échéant.

## Après l'intervention

Si vous êtes hospitalisé, vous retournerez dans votre chambre et serez surveillé(e) quelques jours jusqu'à ce que vous puissiez quitter le service en toute sécurité.

Votre **pansement** sera changé par les infirmier(ère)s tous les deux jours environ.

Vous passerez peut-être des **radiographies** pour contrôler le matériel posé le cas échéant.

Selon la prescription de votre chirurgien(ne), un(e) **kinésithérapeute** viendra vous aider à vous mobiliser.

Chaque jour, un(e) chirurgien(ne) de l'équipe viendra vous voir afin de vérifier que tout va bien. Un(e) chirurgien(ne) et un anesthésiste sont présents la nuit.

La **prise en charge de la douleur** est une priorité. Des antalgiques de plusieurs puissance vous seront prescrits, des poches de glace sont également à votre disposition. N'hésitez surtout pas à nous appeler si vous avez mal.

**Si vous êtes soigné(e) pour une infection, des antibiotiques vous seront prescrits, en concertation avec les équipes de maladies infectieuses et de bactériologie de l'hôpital.**

### Si vous êtes en unité de chirurgie ambulatoire

- Vous êtes raccompagné(e) à l'accueil de l'unité de chirurgie ambulatoire après l'intervention.
- Une **collation** vous sera proposée.
- Les **papiers de sortie** vous seront remis et expliqués, un rendez-vous de contrôle avec votre chirurgien(ne) donné. Vérifiez bien qu'il ne vous manque rien ! (arrêt de travail, dispense de sport...)

## » Les proches

L'hôpital ne dispose pas de structure d'hébergement des accompagnants. Vous avez la possibilité de solliciter **différentes structures existantes en région parisienne**.

Ces établissements appliquent des tarifs journaliers en fonction de votre situation financière et de votre régime de sécurité sociale.

### Possibilités d'hébergement à proximité

#### » Le rosier rouge

16 avenue du Général de Gaulle  
92170 Vanves  
01 41 33 30 33  
Métro Corentin Celton  
Nuit + petit déjeuner : 45 Euros Possibilité  
tarif à 13 euros  
Fournir l'avis d'imposition  
En ambulatoire, pour les greffés  
3 mois dans l'année

#### » Centre international de séjour

2 adresses :  
17 Boulevard Kellerman - 75013 Paris  
01 43 58 96 00  
Metro Porte d'Italie  
6 Avenue Maurice Ravel - 75012 Paris  
Métro Porte de Vincennes  
Chambre seule : 45,10 euros  
Chambre partagée : 33,40 euros  
Petit déjeuner inclus

#### » La croisée

20 rue du sergent Bauchat –  
75012 Paris  
01 40 19 95 06  
Métro Nation  
Chambre partagée Petit déjeuner inclus  
– 34 euros  
Fournir une preuve d'hospitalisation

#### » Maison des parents

Hôpital Saint Louis  
1 avenue Claude Vellefaux (dans  
l'enceinte de l'hôpital) 75010 Paris - Métro  
Concours  
01 42 08 13 31  
33 euros, possibilité de tarifs régressifs  
jusqu'à 11 euros (fournir l'avis  
d'imposition, le lien de parenté, la preuve  
d'hospitalisation, et être inscrit au régime  
général de la sécurité sociale).

#### » Maison des parents

Hôpital Trousseau  
21 Avenue du docteur Arnold Netter  
75012 Paris  
01 44 68 83 40

#### Afin d'estimer le coût de votre séjour.



Munissez vous des documents requis  
: **avis d'imposition, preuve  
d'hospitalisation (bulletin de  
situation) et carte de sécurité  
sociale, lien de parenté.**  
**Pour toutes informations  
complémentaires, vous pouvez  
contacter l'assistante sociale de  
notre service au 01 42 16 55 56**

## Les visites

- > Les visites se déroulent de 13h à 20h au sein du service.
- > Elles sont limitées à 2 personnes à la fois, pour ne pas fatiguer le patient et assurer les soins sereinement.
- > En entrant dans la chambre, vous devez vous frictionner les mains avec la solution hydro alcoolique jusqu'à séchage du produit. Idem à la sortie de la chambre.
- > Au cas où le patient bénéficierait de précautions d'hygiène particulières, l'équipe soignante vous expliquera la conduite à tenir.

**Les enfants de moins de 15 ans ne peuvent être admis afin de limiter le risque infectieux et les nuisances sonores dont se plaignent les patients.**

## >> La sortie

### Préparer sa sortie

- Dès la consultation et/ou l'arrivée dans le service, **faire part au coordinateur de ses souhaits afin que les formalités** (demandes aux centres, réservations d'ambulances...) puissent être débutées.
- Si besoin, vous serez mis en contact avec le **service social**.
- La date de la sortie relève de la décision médicale. Elle dépend de votre état, et sera confirmée en général 24 à 48 heures à l'avance.
- Horaire de sortie: La sortie se fait en générale en fin de matinée.

### Documents remis à la sortie

- Compte rendu d'hospitalisation
- Compte rendu opératoire
- Ordonnance médicamenteuse de sortie
- Ordonnance de kinésithérapie (si besoin)
- Un bulletin de situation
- Arrêt de travail (si besoin)
- Bon de transport (si besoin)  
En cas de sortie en ambulance, la secrétaire Hospitalière effectue la réservation.
- La date du rendez-vous de contrôle avec votre chirurgien(ne)

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

Retour à domicile simple.

Retour à domicile avec le système du Prado  
Aide à la recherche de soignants pour les soins à domicile.

Retour à domicile en HAD

Possibilité de transfert vers un centre de rééducation

Retour dans l'établissement d'origine.

Si vous rejoignez un autre établissement, ces documents seront directement transférés à cet établissement.

Avant votre sortie, organisez-vous avec votre entourage pour récupérer vos dépôts de valeurs au coffre.  
Vérifiez bien que vous avez toutes les informations dont vous avez besoin!





# Votre séjour à

L'hôpital Saint-Antoine



AP-HP.  
Sorbonne  
Université

Un hôpital et des soignants engagés pour la **qualité et la sécurité des soins**

Qui sont vos **interlocuteurs** à l'hôpital ?

Des **professionnels hospitaliers** à votre écoute

Anticipez votre arrivée :  
**Pré-admission et admission**

Préparez votre **sortie**

Vos **droits et vos responsabilités**

La **personne de confiance**

Les **directives anticipées**

Nous protégeons vos **données personnelles**

**Plan de l'hôpital**



# Un hôpital et des soignants engagés pour la qualité et la sécurité de vos soins

L'hôpital s'engage à accompagner ses patients dans la prise en charge de la douleur (Évaluation, anticipation et soulagement de la douleur).

Notamment grâce aux **équipes mobiles de la douleur et des soins palliatifs**.

L'hôpital s'engage dans la lutte contre les infections nosocomiales.

De nombreuses mesures de prévention sont mises en œuvre par les professionnels pour réduire les risques infectieux. Découvrez comment vous aussi vous pouvez contribuer à limiter le risque d'infections sur [aphp.fr](http://aphp.fr).

L'hôpital s'engage à déclarer tout évènement indésirable associé aux soins.

Une **analyse pluridisciplinaire** sera menée, et des **actions d'amélioration** seront mises en place.

L'hôpital Saint-Antoine a été certifié par la Haute Autorité de Santé (HAS) pour la Qualité de ses soins.



L'HÔPITAL

SAINT-ANTOINE

DEVIENT UN LIEU

DE SANTÉ

SANS TABAC >>



# Qui sont vos interlocuteurs

## à l'hôpital ?

Vous avez une question, ou vous souhaitez exprimer votre satisfaction, votre mécontentement ?

Vous pouvez contacter :

### Le cadre de santé du service

Vous pouvez demander à le rencontrer.

### Les Chargés de Relations avec les Usagers et les Associations (CRUA)

Rattachés à la direction de l'hôpital; ils sont à votre disposition pour **répondre à vos questions, faciliter vos démarches, vous communiquer la liste des associations.**

#### > Contact :

☎ 01 49 28 26 32

✉ usagers.sat@aphp.fr

### Les représentants des usagers?

Issus d'associations agréées, ils portent la parole des usagers dans les commissions et instances dans lesquelles ils sont mandatés. Ils sont indépendants de l'hôpital. Ils sont **joignables** et **à votre écoute** :

#### > Alain OLYMPIE

☎ 06 12 92 15 09

✉ alain.olympie-ext@aphp.fr

#### > Jean-Louis PERRETANT

☎ 06 86 93 60 73

✉ jean-louis.perretant-ext@aphp.fr

#### > Valérie DIPIZIO

☎ 06 76 99 76 66

✉ valerie.dipizio-ext@aphp.fr

#### > Marie-Pierre GAUTIER

✉ marie-pierre.gautier-ext@aphp.fr

Vous souhaitez de l'aide pour faciliter votre retour à domicile ou dans le cadre de vos démarches administratives :

### Le service social

Pour contacter **une assistance sociale**, demandez les coordonnées au cadre de santé du service ou à votre médecin.

Vous souhaitez un accompagnement spirituel :

### Les cultes religieux

- > **Culte Bouddhiste :** 06 22 74 38 89
- > **Culte Catholique :** 01 49 28 27 49
- > **Culte Israélite :** 06 60 42 46 02
- > **Culte Musulman :** 06 35 35 16 93
- > **Culte Orthodoxe** 06 62 02 93 22
- > **Culte Protestant** 06 14 73 26 59

Vous souhaitez effectuer une réclamation?

Flashez ce QR code afin **d'accéder au formulaire de réclamation en ligne.**



## Le saviez-vous ?

Vos remarques et observations sont analysées en **Commission Des Usagers (CDU)** afin d'améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge et de veiller au respect des droits des patients. Au besoin, vous pouvez rencontrer le **médiateur médical ou hospitalier**, via le ou la CRUA.



# Des professionnels hospitaliers

## à votre écoute

Des repères pour reconnaître les professionnels hospitaliers que vous pouvez croiser :

- En **rouge** : les **médecins**
- En **bleu** : le **personnel paramédical** (infirmiers, infirmières, aides-soignants...)
- En **orange** : les **étudiants en médecine**
- En **vert** : le **personnel technique**
- En **gris** : le **personnel administratif**



## Des services pour vous

### Où manger ?

La **cafétéria** est **ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi, et de 11h à 18h les week-end et jours fériés.**

### Visites

Elles sont autorisées de **13h30 à 20h00 sauf pour les services de réanimation.**

### TV - téléphone

Les services **TV + téléphone** se trouvent à proximité des Admissions

### Médiathèque

Vous pouvez y emprunter livres, dvd, ...

# Faire un don

La Fondation de l'AP-HP est l'entité juridique qui **collecte des dons, legs et assurances-vie** pour les **38 hôpitaux de l'AP-HP**, plus grand centre hospitalier universitaire d'Europe.

Depuis sa création en 2016 par l'AP-HP, la Fondation de l'AP-HP soutient la **recherche, l'innovation, l'organisation des soins et le confort des patients** dans chacun des 38 hôpitaux du groupe. Elle agit en **lien direct** avec les équipes hospitalières de l'AP-HP pour répondre à leurs besoins stratégiques et opérationnels.

La Fondation de l'AP-HP a soutenu plus de **500 projets** permettant aux équipes hospitalières et de recherche d'**accélérer leurs innovations** au bénéfice des patients et de leurs proches.



Je soutiens  
mon hôpital,  
Je soutiens  
sa Fondation



**FONDATION  
DE L'AP-HP**



# Anticipez votre arrivée

## Pré-admission, admission

**Vous venez pour une hospitalisation ou une consultation ?**



La pré-admission en ligne permet de faciliter vos démarches administratives, sans vous déplacer et limiter votre temps d'attente lors de votre venue.

Documents administratifs à prévoir :

- Une **pièce d'identité (Carte - Nationale d'Identité, passeport et carte de séjour)**, avec photographie,
- Votre **carte vitale** ou attestation d'ouverture de droits à l'assurance maladie,
- Votre **carte de mutuelle**.

Pour commencer votre pré-admission en ligne scannez ce QR code :



ou rendez-vous sur votre espace patient en ligne :  
[mon.aphp.fr/preadmission](http://mon.aphp.fr/preadmission)

Si vous n'avez pas fait votre pré-admission en ligne :

**Avant votre rendez-vous, pensez à aller au service des admissions avec ces mêmes documents.**

### Où faire ses démarches administratives ?

- A** Le **bureau des admissions** / frais de séjour est **ouvert tous les jours de 8h00 à 18h00**
- R** La **régie** lieu pour récupérer des objets de valeur que vous avez laissés - venir muni de votre mandat et d'une pièce d'identité - est **ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h**.

**Consultation privée :**  
Certains médecins exercent une activité privée (libérale) à l'hôpital, de manière strictement réglementée.

**Vous pouvez demander par écrit à être soigné dans ce cadre.**

Retrouvez de nombreux services sur l'application  
**Mon AP-HP**





# Préparez votre sortie

## À VOTRE SORTIE

Un professionnel du service vous remet :

- Compte rendu de sortie
- Certificats médicaux
- Ordonnances

## Votre dossier médical

Il est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.

**Vous pouvez trouver les éléments essentiels du dossier médical AP-HP pour le suivi et la coordination des soins sur :**



**Si vous n'avez pas trouvé les éléments souhaités, vous pouvez demander votre dossier médical à la direction de l'hôpital :**



## Vous avez un problème avec votre facture ?

Vous pouvez contacter le service de facturation :

 [sat-contentieux-saintantoine@aphp.fr](mailto:sat-contentieux-saintantoine@aphp.fr)

## Exprimez votre satisfaction

**Votre avis est important ! Afin d'améliorer la prise en charge des patients, un questionnaire de satisfaction vous sera envoyé par mail à la suite de votre passage au sein de notre établissement.**

Merci pour le temps que vous pourrez y consacrer.

## Devenez patient partenaire bénévole !

Votre expérience à l'hôpital, en tant que patient ou accompagnant d'un proche, a de la valeur. Partagez-la ! Mettez votre vécu au service :

- Des patients : partager votre expérience pour les soutenir
- Des soins : améliorer la qualité et la sécurité des parcours
- Des équipes : contribuer à des projets d'organisation, recherche ou formation

**> Contactez-nous !**  
[partenariat.patient.sun@aphp.fr](mailto:partenariat.patient.sun@aphp.fr)



# Vos droits et

# vos responsabilités

## LA CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

### Principes généraux

La charte garantit à toute personne hospitalisée le **droit à des soins de qualité**, au **respect de sa dignité**, de **ses choix**, de **sa vie privée** et de ses **convictions**. Le patient est **informé de sa prise en charge**, participe aux **décisions médicales**. Il doit donner son **consentement libre et éclairé**, et peut refuser les soins, sauf exceptions prévues par la loi. Enfin, il peut accéder à **ses données de santé**, et **exprimer ses remarques** ou **exercer un recours**.

La charte intégrale est disponible sur [aphp.fr](http://aphp.fr) ou à l'entrée du service, ou flashez ce QR code :



### Prise en charge et frais de séjour

Les soins à l'hôpital reposent sur la mobilisation d'un grand nombre de professionnels et de ressources. La sécurité sociale, votre mutuelle si vous en avez une, prennent en charge une partie des coûts (et parfois en différé), et il est possible qu'il vous soit facturé des frais de séjour.

Pour plus d'informations consultez le site : [www.aphp.fr/contenu/combien-ca-coute.fr](http://www.aphp.fr/contenu/combien-ca-coute.fr)

### Les frais hospitaliers sont affichés dans les services.

Lorsque vous quittez l'hôpital, n'oubliez pas de passer au bureau des frais de séjours au niveau des admissions.

### Don d'organes ou de tissus

Donner un organe ou un tissu est un geste généreux qui peut sauver des vies. En France, le don est anonyme (sauf rares exceptions) et gratuit. Lorsqu'une personne décède, la loi autorise à prélever ses organes ou tissus, sauf si elle-même avait exprimé son opposition. Il est donc important de faire savoir sa volonté de son vivant, car les proches sont consultés par l'équipe médicale en cas de décès.

### Des règles de vie à respecter

Pour la tranquillité des autres usagers et la sécurité des soins, certaines règles de vie (hygiène et respect mutuel entre usagers et professionnels) doivent être respectées. Elles concernent notamment l'utilisation d'appareils sonores ou de téléphones portables. Pour connaître les droits et devoirs de chacun, demandez à consulter le règlement intérieur de l'hôpital, ou lisez-le sur [www.aphp.fr](http://www.aphp.fr).



# Pourquoi et comment désigner une personne de confiance ?

Il est possible de désigner une personne de confiance pour vous accompagner dans vos démarches, ou assister à vos entretiens médicaux. Elle sera consultée pour exprimer votre volonté si vous n'êtes plus en état de le faire.

## COMMENT FAIRE ?

Vous devez être majeur pour pouvoir désigner une personne de confiance. Cette personne peut être un parent, un proche ou votre médecin traitant.

Vous devez remplir et signer avec elle un document de désignation.

Chacun d'entre vous aura une copie et un exemplaire sera dans votre dossier médical.

## VOUS CHANGEZ D'AVIS ?

Vous pouvez mettre fin à tout moment à cette désignation.

---

## Vous souhaitez désigner une personne de confiance ?

Vous trouverez, page suivante, un formulaire à remplir et retourner à l'hôpital.

---

Ajouter pour en savoir plus sur la personne de confiance, rendez-vous sur [aphp.fr](http://aphp.fr)

---

# DÉSIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Art. L. 1111-6 du code de la santé publique



**Formulaire à remplir par vos soins et à remettre  
à un membre du personnel soignant ou aux admissions.**

## Je, soussigné

Nom de naissance : .....

Nom usuel : .....

Prénom : ..... Sexe : .....

Adresse : .....

Date de naissance / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Désigne M., Mme, (nom de naissance, nom usuel, date de naissance, prénom, adresse, tél., e-mail)

.....  
Votre lien avec la personne de confiance (parent, proche, médecin traitant)

## **POUR M'ASSISTER EN CAS DE BESOIN EN QUALITÉ DE PERSONNE DE CONFIANCE**

- pour la durée de mon hospitalisation à l'hôpital .....
- pour la durée de mon hospitalisation et ultérieurement

## **J'AI BIEN NOTÉ QUE M., MME**

- pourra, à ma demande, m'accompagner dans mes démarches à l'hôpital et assister aux entretiens médicaux, ceci afin de m'aider dans mes décisions ;
  - pourra être consulté(e) par l'équipe hospitalière pour le cas où je ne serais pas en état d'exprimer ma volonté concernant les soins et de recevoir l'information nécessaire à cet effet.  
Dans ces circonstances, sauf cas d'urgence ou impossibilité de le (la) joindre, aucune intervention ou investigation ne pourra être réalisée sans cette consultation préalable ;
  - ne recevra pas d'informations que je juge confidentielles et dont j'aurais fait part au médecin.
- J'ai été informé sur la personne de confiance, mais ne souhaite pas en désigner.

**Je peux modifier ou mettre fin  
à cette désignation à tout moment.**

Signature de la personne désignée

Fait à .....

le .....

Signature

**Pièce à joindre si vous êtes sous tutelle : autorisation du juge ou du conseil de famille.**

**Un double de ce document est conservé par le patient.**





# Pourquoi et comment rédiger

## des directives anticipées ?

**Vos directives anticipées permettent d'exprimer par avance votre volonté de poursuivre, de limiter, d'arrêter ou de refuser des traitements ou des actes médicaux, si un jour vous n'êtes plus en mesure de le faire vous-même...**

### COMMENT FAIRE ?

Toute personne majeure, même sous tutelle - avec l'autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille - peut rédiger ses directives anticipées.

Si vous ne pouvez pas écrire et signer vous-même vos directives anticipées, vous pouvez faire appel à deux témoins.

### Comment les rédiger ?

- Compléter le formulaire
- Remplir le formulaire disponible dans Mon Espace Santé
- Sur papier libre daté, signé et à vos noms, prénoms, date et lieu de naissance

### JE CHANGE D'AVIS ?

Vos directives anticipées peuvent être écrites à n'importe quel moment, que vous soyez malade ou non. Vous pouvez les modifier ou les annuler à tout moment. Elles sont valables sans limite de temps. Le document le plus récent fera foi.

### Où les conserver ?

- Les garder avec vous
- Les confier à votre personne de confiance, à un membre de votre famille ou à un proche
- Les confier à votre médecin traitant
- Les transmettre à un membre du service à l'hôpital pour les insérer dans votre dossier médical
- Les enregistrer dans votre dossier médical sur Mon Espace Santé

**Pour retrouver le formulaire de rédaction des directives anticipées de l'AP-HP, flashez ce QR code.**

Pour en savoir plus sur les directives anticipées, rendez-vous sur [aphp.fr](http://aphp.fr)





# Nous protégeons

## vos données personnelles

L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) accorde une grande importance à la confidentialité et à la sécurité de vos données personnelles. Cette notice d'information synthétisée vise à vous informer sur la manière dont vos données sont collectées et utilisées dans le cadre de votre prise en charge nos hôpitaux de l'AP-HP.

### **Pourquoi vos données personnelles sont collectées par l'AP-HP ?**

- Pour organiser vos soins, vos rendez-vous et votre suivi médical ;
- Pour créer votre dossier médical et administratif ;
- Pour améliorer la qualité des soins, parfois avec des outils d'intelligence artificielle ;
- Pour faire avancer la recherche en santé, si vous ne vous y opposez pas.

### **Quelles données personnelles sont collectées ?**

En fonction du contexte et des besoins précis liés à votre prise en charge, vos noms, prénoms, coordonnées, informations et résultats médicaux (rendez-vous, examens, etc.) informations sociales ou encore échantillons biologiques, pourront par exemple être collectées.

### **Combien de temps sont-elles gardées ?**

Vos données sont conservées par l'AP-HP pendant une durée limitée et déterminée. Par principe, la loi impose une durée de conservation de 20 ans après votre dernière venue à l'hôpital.

### **Qui peut voir vos données personnelles ?**

- Les professionnels de santé de l'AP-HP qui vous soignent ;
- Certains services administratifs ou informatiques, pour des besoins précis ;
- Des tiers autorisés ou des partenaires de confiance, si nécessaire.

### **Quels sont vos droits sur vos données personnelles ?**

- Être informé sur les conditions de traitements de vos données ;
- Accéder à vos données, corriger ou limiter l'usage ou la visibilité de vos données ou encore contrôler les accès à votre dossier médical ;
- Refuser l'utilisation de vos données pour la recherche, sans conséquence sur vos soins.

Pour en savoir plus sur la protection des données personnelles rendez-vous sur [aphp.fr](https://www.aphp.fr) > <https://www.aphp.fr/protection-des-donnees-personnelles-information-patient>

# PLAN DE L'HÔPITAL SAINT-ANTOINE

184, rue du Faubourg Saint-Antoine  
75571 Paris Cedex 12  
Tél. 01 49 28 20 00

Préparez votre venue  
à l'hôpital Saint-Antoine  
Scannez ce QR code !



## Moyens d'accès



REUILLY DIDEROT



FAIDHERBE-CHALIGNY



HÔPITAL SAINT-ANTOINE



FAIDHERBE-CHALIGNY



GARE DE LYON

- accueil
- admissions  
état civil
- cafétéria
- caisses des  
consultations  
frais de séjour
- conciergerie
- location TV  
& téléphone
- médiateur médical
- chargé des relations  
avec les usagers et  
les associations  
(CRUA)
- régie
- toilettes
- accès piétons
- circulation voitures
- livraison
- SAMU /  
ambulances

